



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
- 95130 -**  
-----

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2011**

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU COMPLET**

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,  
L'an deux mil onze, le vingt-six du mois de mai, à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil municipal en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Parlementaire Honoraire.

**PRÉSENTS :**

**Union Franconville Avenir :**

**M. DELATTRE**, Mme CAVECCHI, M. SALLOT, M. CHANUDET, Mme BETIS, M. SOUIED,  
M. BENLARBI, Mme DODIN, M. VERBRUGGHE, M. MELKI, Mme CATUSSE, M. MONTOUT, Mme  
BAUGÉ, M. FINCK, Mme MICHAUT-NICOLAE, Mme WOZNIAK, M. JABR,  
M. FERNANDEZ, Mme MOSER, Mme MERCHIE, M. SANZ, Mme GONZALEZ,  
Mme VIEILLARD-BRUMENT, Mme LEFÈVRE, M. DE CARLI.

**Groupe Franconville Citoyenne :**

M. SEBAOUN, Mme CHARRIÈRES, Mme AUBOIN, Mme BARRIET.

**Groupe Agir Pour Franconville :**

M. BOURNONVILLE

**ABSENTS :**

**Union Franconville Avenir :**

Mme LASCOT	(Pouvoir à M. MONTOUT)
Mme HINAUX-PAUTARD	(Pouvoir à Mme BAUGÉ)
M. HINDRÉ	(Pouvoir à M.SALLOT)
M. LANDRY	(Pouvoir à M. CHANUDET)
M. YVARS	(Pouvoir à M. FERNANDEZ)
M. DONOT	(Pouvoir à Mme VIEILLARD-BRUMENT)

**Groupe Franconville Citoyenne :**

M. LANDRIOT, M. RAISSÉGUIER, M. BEN HABIB

**SECRÉTAIRE :** M. JABR

**Observation :** Arrivée de M. MELKI en cours de séance (à 20h30) – Pouvoir remis à M. SOUIED pour les questions votées en son absence.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal convoqué le 13 mai 2011 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Azzedine JABR** a reçu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et les a acceptées.

\*\*\*\*\*

**QUESTION N° 1**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL**

**2011. (M. DELATTRE)**

Le compte rendu du 26 avril 2011 ne donne lieu à aucune remarque, il est donc adopté à l'unanimité.

**QUESTION N° 2**

**OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION À L'APOSTROPHE DANS LE CADRE DE LA DIFFUSION DU SPECTACLE "OCTOPUS" DE DÉCOUFLÉ CRÉATION 2010 ET DE L'ADHÉSION AU PROTOCOLE DU RÉSEAU « ESCALES DANSE EN VAL-D'OISE ».**

(A. BAUGÉ)

La commune de Franconville participe au réseau « Escapes Danse en Val-d'Oise » soutenu par l'ADIAM 95 et, a signé son protocole général définissant sa participation à l'activité régulière et à la réflexion en tant que membre actif, ainsi que ses moyens mobilisés

Cette année, le public franconvillois a eu la chance de se voir accueilli au théâtre de l'Apostrophe à Cergy pour le spectacle exceptionnel « Octopus » de Decouflé, dans le cadre de la saison 2010/2011 de l'Espace Saint-Exupéry, les 24, 25 et 26 mars 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir régler les 1.000 € correspondant à cette prestation à l'Apostrophe pour la billetterie, et de signer une convention avec le Théâtre de l'Apostrophe, pour un montant de 7.699 €, pour de prochains rendez-vous.

**M. BOURNONVILLE (Agir pour Franconville)**

Le spectacle a eu lieu il y a deux mois – les 24, 25 et 26 mars 2011– nous votons la délibération ce soir, 26 mai, je souhaitais connaître l'explication de ce délai.

**Mme BAUGÉ**

Pour des raisons purement administratives, la convention nous a été remise récemment. Nous ne pouvions mettre ce point à l'ordre du jour avant de la recevoir. Je vous rappelle que Franconville est l'une des 6 villes constituant le réseau « Escapes Danse en Val-d'Oise ».

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer UNE CONVENTION DE PARTICIPATION avec les participants cités ci-dessus.**

**QUESTION N° 3**

**OBJET : MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA MÉDIATHÈQUE DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU LIVRE ET DE LA LECTURE EN DIRECTION DES PUBLICS FRANCONVILLOIS POUR L'ANNÉE 2011. (A. BAUGÉ)**

Dans le cadre du plan de développement de la lecture publique, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) accorde son soutien aux bibliothèques municipales. Cette aide financière se concentre sur l'action culturelle qui appuie les projets de développement de la lecture mis en place par les bibliothèques.

Dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture publique, le Conseil général du Val-d'Oise accorde son soutien aux bibliothèques municipales. Cette aide financière concerne le programme des animations et des actions mises en place pour développer et promouvoir la lecture publique, ainsi que la mise en place d'un service de la vidéo à la demande (VOD).

Au titre de l'année 2011, une subvention est sollicitée par la ville au regard des critères suivants :

Les nouvelles pratiques culturelles, largement liées à la diffusion sans précédent des ressources numériques, invitent à porter un regard constamment renouvelé sur le monde de la lecture publique.

Sensible à ces évolutions irréversibles qui voient les livres cohabiter avec de nouveaux supports et de nouveaux usages, la ville de Franconville a, en 2010, répondu aux nouveaux impératifs en matière d'accueil et de services aux publics en offrant aux Franconvillois et plus précisément aux usagers de la Médiathèque, un espace baptisé le S.P.O.T., soit une cafétéria couplée à un espace d'information

proposant le Wifi, un exemplaire de la toute dernière génération d'écran plat tactile, ainsi qu'un salon audiovisuel équipé d'un grand écran plat.

Concrétisant cette volonté de dynamiser les services et d'aller au-delà du public traditionnel des bibliothèques municipales, la ville lancera à la rentrée de septembre un accès gratuit à des contenus vidéo disponibles en ligne : la vidéo à la Demande (VOD) - dont les offres proposées en direction des collectivités municipales pourraient évoluer dans le sens d'une plus grande diversité et pluralité des contenus.

Dans ce contexte, les animations en bibliothèque continuent d'occuper une place prépondérante en s'appuyant sur un budget pérennisé.

Année 2010 : montant de 2 500 €.

Je profite de ce temps de parole pour vous donner quelques chiffres concernant la Médiathèque :

- 5 179 emprunteurs actifs ;
  - 6 031 inscrits ;
  - 8 066 entrées par mois à la Bibliothèque centrale ;
  - 580 utilisateurs de l'espace multi média ;
  - 480 utilisateurs du Bibliobus ;
  - 66 209 titres empruntés.
- Pour les animations :
- 187 classes accueillies (soit 4 500 enfants) ;
  - 63 accueils crèches (soit 752 enfants) ;
  - 2 693 personnes ont assisté aux différents événements culturels de divers secteurs ;
  - 374 personnes ont assisté aux animations pour public spécialisé ;
  - 890 participants aux formations de l'espace multi média (en partenariat avec le CCAS).

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de solliciter l'aide financière d'une subvention au taux le plus élevé soit 2500 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France.**

#### QUESTION N° 4

**OBJET : MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : ADOPTION DE LA CHARTE « NETPUBLIC » EN VUE DE L'OBTENTION DU LABEL « NETPUBLIC ».** (MME BAUGÉ)

Début 2011, 60% des foyers français étaient connectés à Internet. 40% des foyers en sont donc encore éloignés. Un fossé numérique risque de se creuser entre internautes et non- internautes, et ce pour des raisons socio-économiques, générationnelles, culturelles ou encore d'aménagement du territoire. À mesure que se développent de nouveaux services en ligne, cette situation pourrait devenir préjudiciable au développement d'une société de l'information pour tous.

Le développement de lieux d'accès et d'initiation du grand public à l'Internet et à ses usages est l'un des moyens efficaces pour réduire les inégalités numériques et contribuer au développement d'une société de l'Internet pour tous.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté par la Délégation aux usages de l'Internet, et la ville de Franconville s'accordent pour adopter la présente charte « Netpublic » dans l'objectif de promouvoir l'espace public numérique de la Médiathèque de Franconville, qui répond aux critères d'éligibilité suivants :

- Les espaces labellisés sont des lieux ouverts à tous les publics, prioritairement destinés aux personnes qui ne disposent pas d'un accès à Internet.
- Ils adaptent leur accueil et leurs activités (action culturelle, formations) aux différentes catégories de publics.
- Ils favorisent l'accès des handicapés à l'internet.
- Les espaces labellisés disposent d'ordinateurs connectés à l'Internet et autres équipements techniques adaptés à leurs activités.
- Ils proposent un accompagnement personnel ou collectif assuré par un personnel disposant des compétences techniques et pédagogiques nécessaires. Les animateurs-médiateurs ainsi que les responsables de ces espaces reçoivent une formation adaptée.

De son côté, l'État s'engage à :

- Promouvoir la charte « Net public ».
- Proposer à la ville de Franconville une signalétique unifiée.
- Associer la ville de Franconville aux actions qu'il engage en faveur du développement des usages de l'Internet.
- Favoriser le fonctionnement en réseau des espaces et la mutualisation de moyens.
- Faciliter et généraliser l'initiation du public à travers le « Passeport pour l'Internet et le multimédia » (PIM).
- Proposer un appui à la formation des animateurs et responsables de l'espace public numérique.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE la commune de Franconville à signer la Charte « Netpublic », DIT QUE cette Charte annexée fixe les objectifs généraux liés à l'attribution du label « Netpublic » et précise les droits et devoirs des deux parties pour l'attribution du label « Netpublic », elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011.**

#### **QUESTION N° 5**

**OBJET : MARCHÉ N° 11SCO008 - FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI) ET LEURS ACCESSOIRES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE. (MME CAVECCHI)**

La commune de Franconville a pour objectif d'équiper toutes les classes des écoles élémentaires de tableaux numériques, sur deux années.

La Commission d'Appel d'Offres a statué et attribué le marché de fournitures, d'installation et de maintenance à la Société Vidéo Synergie, pour une durée de 2 ans et un montant entre 80 000 et 250 000 €. La somme prévue au budget correspond parfaitement, puisqu'est inscrite une somme de 120 000 €. La première tranche d'installation de tableaux est prévue à partir de la rentrée prochaine, dans les écoles suivantes : Bel Air, Jules Ferry, Épine-Guyon 1, Épine Guyon 2, La Source.

La deuxième tranche se continuera en 2012, après le vote du budget, pour les autres écoles : Ferdinand Buisson 1, Ferdinand Buisson 2, Carnot, Gare-René Watrelot, Quatre Noyers, Fontaine Bertin.

#### **M. SÉBAOUN (Franconville Citoyenne)**

Nous sommes tout à fait favorables à l'équipement des classes avec un tel matériel ; cependant, deux questions se posent :

- Le débit internet sur la ville est-il suffisant ?
- Avons-nous anticipé une convention avec l'Education Nationale pour la formation des maîtres ?

#### **Mme CAVECCHI**

Nous avons travaillé le cahier des charges avec l'Education Nationale et le Conseil Général.

#### **M. LE MAIRE**

Notre sort devrait s'améliorer en 2012 car la Société Orange s'est engagée à faire le nécessaire. Cette société est actuellement sur Sannois et poursuivra ensuite sur Franconville. Il nous a été expliqué que la législation européenne prévoyait que les sociétés investissent sur leurs réseaux, sans que les autres opérateurs ne mettent la main à la poche. Les conditions viennent d'évoluer, il est désormais prévu que chaque opérateur doit participer aux équipements. C'est un réel problème, car beaucoup de personnes travaillent chez eux, notamment lors des grèves.

#### **M. SÉBAOUN (Franconville Citoyenne)**

Au-delà de cela, il nous faut un cahier des charges qui oblige Orange à nous fournir un niveau suffisant pour fonctionner, un débit « montant » et « descendant », comme le disent les spécialistes. Quant à la formation, je sais par expérience que le centre de formation est débordé. Il faudrait s'assurer que l'Education Nationale respecte un peu mieux le cahier des charges et renforce son équipe de formation.

**Mme CAVECCHI**

Nous avons des assurances en ce sens.

**M. BOURNONVILLE (Agir pour Franconville)**

Equiper les écoles avec du matériel hightech est très bien, mais quelle est la pertinence de s'équiper de tableaux numériques et qui en a fait la demande ?

Je m'interroge également sur la pérennité du matériel. Vous le savez, la maintenance informatique coûte chère et je souhaitais savoir à combien elle se montait pour la période de 4 ans. Il n'y a pas plus d'éléments dans le dossier.

**M. LE MAIRE**

Il est regrettable qu'il y ait si peu de pièces dans le dossier lors de la consultation. Je demande à mes Services de faire le nécessaire pour que le dossier soit complet.

**Mme CAVECCHI**

Nous allons conserver les tableaux blancs dans les classes, en cas de coupure d'électricité, par exemple, et les maîtres peuvent avoir besoin d'étayer les recherches par un écrit sur un tableau de type véléda.

L'aspect pédagogique est que les élèves et les maîtres ont ainsi à disposition des informations, sur tous les sujets et l'intervention extrêmement rapide des élèves. Sans compter que ce système permet de garder en mémoire de nombreux écrits alors que le tableau oblige le maître à effacer, faute de place, pour continuer sa démonstration.

**M. SÉBAOUN (Franconville Citoyenne)**

Je reviens sur le point de la formation des maîtres. Outre le temps dédié à la formation, les professeurs font état du temps considérable que demande la préparation de cours avec un tel support. Il faut être motivé pour se porter volontaire et être aussi bien accompagné.

**Mme CAVECCHI**

Les écoles choisies pour 2011-2012 l'ont été car elles sont prêtes et les équipes formées. Deux tableaux ont déjà été installés à l'Ecole Jules Ferry pour la préparation au collège. Je suis consciente que cela demande un gros effort.

**APRÈS en avoir délibéré à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE le Maire à signer le marché, ses annexes et tout acte s'y rapportant. Le marché pour la fourniture, la livraison, l'installation et la maintenance de tableaux numériques interactifs (TNI) et leurs accessoires attribué à la Société Vidéo Synergie. Ce marché est conclu pour une période de deux ans à compter de la notification du contrat. Le montant total des commandes est compris entre un minimum de 80.000 € HT et un maximum de 250.000 HT.**

**QUESTION N° 6**

**OBJET : MARCHÉ 11RM001 – FOURNITURE DE DENRÉES ET PRESTATIONS ANNEXES RESTAURATION MUNICIPALE VILLE ET CCAS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ. (MME CAVECCHI)**

Il s'agit d'un marché de fourniture de denrées et prestations annexes pour la restauration municipale de la Ville et du CCAS, puisque je vous rappelle que nous avons voté récemment une délibération sur un groupement de commande pour la commune et le Centre Communal d'Action Sociale. Les repas des écoles maternelles et élémentaires, les centres de loisirs, le self municipal, les crèches, les haltes garderies, le jardin d'éveil et le portage des repas pour les personnes du 3<sup>em</sup> âge.

Le marché arrivant à son terme, un nouveau marché a été lancé et la commission d'appel d'offres a statué, en fonction de différents critères. Le montant du marché étant compris :

- Pour la Ville : mini 800.000 € H.T. maxi 990.000 € H.T.
- Pour le CCAS : mini 130.000 € H.T. maxi 200.000 € H.T.

Cinq offres ont été reçues : SCOLAREST/COMPASS – NORMAPRO – SOGERES – AVENANCE – SODEXO.

Le cahier des charges prévoyait impérativement des produits frais, un minimum de saisonnalité, et des produits bio comme le stipule les accords de Grenelle. Il prévoit aussi un gestionnaire pour les commandes et un technicien qui vérifie la marchandise livrée en partenariat avec le prestataire. La Société Sodexo a été retenue et le marché prendra effet fin août 2011.

### **M. BOURNONVILLE (Agir pour Franconville)**

Je suis satisfait par cet effort sur le bio mais cependant déçu car il devrait être prévu plus de produits bio dans les menus notamment au niveau des légumes.

Je me réfère à des chiffres de janvier 2010 pour des communes voisines :

- A Herblay : 100 % de légumes bio ;
- A Eaubonne : 20 % de produits bio ;
- A Suresnes : une composante bio par repas et deux repas végétariens par semaine ;
- 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris : 60 % de produits bio en Primaire.

Je soutiens donc les efforts de Franconville mais je trouve l'effort un peu faible.

### **Mme CAVECCHI**

Nous avons choisi l'option d'un produit bio trois fois par semaine et du pain bio deux fois par semaine. De la sorte, nous atteignons les 20 % de bio hebdomadaire.

### **M. BOURNONVILLE (Agir pour Franconville)**

Je reviens sur le sujet du bio qui me tient à cœur.

Il est de notoriété publique que les pesticides, par exemple, nuisent à la santé. Les oncologues mettent de plus en plus en avant la relation entre l'alimentation et la santé. Par ailleurs, l'éducation alimentaire des enfants les éloignent de la consommation des légumes, ce qui est bien dommage. La solution du 100 % bio pour les légumes est une question de santé publique.

### **Mme CAVECCHI**

Nous sommes très attentifs à ce qui est servi dans les assiettes, tant pour les légumes que la viande... Nous servons environ 2 500 repas chaque jour, ce qui n'est pas rien. Et je peux vous assurer qu'il s'agit là d'un travail très prenant et j'espère que vous prenez la mesure de la difficulté à gérer des denrées alimentaires pour autant de personnes...

### **M. SÉBAOUN (Franconville Citoyenne)**

Je suis d'accord avec les propos échangés.

Cependant, nous sommes confrontés à une contradiction entre ce que nous souhaitons et la communication sociétale. Nos objectifs sont ambitieux, ceux du Grenelle le sont aussi. Nous nous trouvons dans un système d'agriculture productiviste et des sociétés comme Sodexo sont confrontés à des réalités économiques. Nous ne sommes pas situés dans une région où les terres agricoles sont suffisamment cultivées pour produire suffisamment de produits bio

Il y a, cependant, une véritable demande pour du bio, et cela est justifié. Mais nous ne pouvons pas demander à Sodexo, en l'occurrence, de fournir tous les jours du bio avec les produits de notre région. Nous sommes à un moment charnière, vous faites des efforts en ce sens et nous sommes d'accord avec cette position.

### **M. BOURNONVILLE (Agir pour Franconville)**

Il y a, en effet, une difficulté de fournir des produits bio à 100 %. Mais la filière a besoin de commandes publiques pour se développer. Des régions comme la Bretagne ou celle de Nantes satisfont toutes les demandes avec des produits régionaux. Je pense donc que nous sommes capables d'en faire autant dans notre région surtout avec la Beauce.

### **M. LE MAIRE**

Je crois qu'il y a un décalage entre la communication sur le bio et la réalité. Je suis au regret de vous dire que le pain bio, cela n'existe pas ! Si toutefois, par « bio », on sous entend sans adjuvants chimiques. Il est d'ailleurs incroyable que l'on puisse dire « pain bio » !

L'agriculture actuelle progresse vers un type d'agriculture raisonnée. Le bio signifie : pas d'engrais, pas d'insecticides, pas de fongicides.

Les agriculteurs ne souhaitent plus d'engrais issus de la filière du compost car il comporte des morceaux de plastique qui nuisent à la santé des sols. Les insecticides ont été retirés de certaines régions en Afrique, mais ce sont des milliers de malades du paludisme qui ont été recensés donc on a réintroduit ces produits. Enfin, les fongicides, c'est-à-dire les produits chimiques contenus dans l'eau, permettent de « soigner » les plantes. Pour le blé, il n'en faut pas moins de 4 ou 5 différents !

Alors, je peux vous assurer que nous ne mangerions pas suffisamment avec le bio, car sans produits ajoutés, le grain de blé serait trop faible pour arriver jusque nos assiettes. Nous devons donc être très prudents avec la notion de bio, et utiliser de façon raisonnable les adjuvants afin d'obtenir des quantités suffisantes pour nourrir les hommes.

Et je ne vous parle pas des silos et des insectes qui attaquent le grain. Les agriculteurs y déversent des produits pour en venir à bout. La seule alternative aux fongicides, aux insecticides, ce sont les OGM ! En fait, actuellement, le grenier du monde est l'Amérique du Sud qui fournit des matières premières... avec OGM ! Ces produits arrivent à Lorient, par la mer, et le bétail français est nourri avec du maïs OGM.

Mais il est vrai que nous devons faire des efforts pour manger plus sain.

### **M. BOURNONVILLE (Agir pour Franconville)**

J'ai parlé essentiellement de légumes bio pour la découverte des légumes par les enfants et pour l'aspect sanitaire. C'est sur ces sujets que j'attendais un effort.

### **M. LE MAIRE**

Les céréaliers français qui produisent du bio sont en grande difficulté financière. Ils n'arrivent même pas à payer le matériel qui leur permet de moissonner avec le produit des récoltes ! Donc tout ceci doit être présent à notre esprit avant de prendre des décisions ou d'avoir des avis très tranchés. Quant à l'éducation des jeunes, je suis tout à fait d'accord sur ce point.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DIT que le marché est conclu pour une période de 1 an et pour une durée maximale de reconduction de 3 ans et retient l'alternative n°3 - composante biologique 3 fois par semaine (sauf la viande) et deux fois par semaine du pain biologique. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché de fourniture de denrées et prestations annexes pour la restauration municipale – Ville et CCAS avec la Société SODEXO – sise CP 135 – 6, rue de la Redoute – 78043 GUYANCOURT CEDEX - et a effectué les démarches administratives nécessaires.**

## **QUESTION N° 7**

### **OBJET : MARCHÉ 11BAT026 – RÉFECTION COMPLÈTE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES-TERRASSES DU GROUPE SCOLAIRE FONTAINE BERTIN – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.** (MME CAVECCHI)

Il s'agit de la réfection complète des toitures en terrasses ; ce type de toitures pose toujours des problèmes, en particulier sur le groupe scolaire de la Fontaine Bertin.

De jeunes adolescents ont pris pour habitude de grimper sur ces terrasses, d'y faire tout et n'importe quoi comme boucher les descentes d'eaux pluviales, notamment avec des cailloux, ce qui a eu pour conséquence de provoquer des dégâts dans les classes. La ville a dû intervenir d'urgence au cours de l'automne dernier afin de remédier aux soucis d'étanchéité.

Il a été décidé de lancer un appel d'offres pour la réfection de ces toitures-terrasses. Parmi les 17 sociétés ayant soumissionné, la **Société SOPREMA** a été retenue pour un montant de 140 000 €.

Les travaux seront réalisés au cours de l'été 2011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ATTRIBUE le marché de réfection complète de l'étanchéité des toitures terrasses du Groupe Scolaire Fontaine Bertin à la Société SOPREMA, DIT que la dépense prévue est de 140 000 € hors taxe pour la totalité des lots, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et effectuer les démarches administratives nécessaires.**

## QUESTION N° 8

### **OBJET : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS (A. VERBRUGGHE)**

Le système des bornes enterrées se développe de plus en plus et c'est une bonne chose sur le plan technique, l'esthétique que pour l'hygiène. A chaque fois, il faut cependant signer une convention tripartite, entre la ville, le syndicat Emeraude et l'organisme privé ou public de logements. Afin d'alléger la procédure, il paraît judicieux d'autoriser M. le Maire à signer systématiquement toutes les conventions de ce type sans délibérer pour chaque demande.

#### **M. SÉBAOUN (Franconville Citoyenne)**

Nous sommes d'accord sur le principe. Nous ne méconnaissons pas les difficultés liées à l'équipement en bornes des habitats collectifs ; nous savons que l'investissement sera plus onéreux mais nous y gagnerons en fonctionnement par la suite.

Certaines villes du Syndicat en sont équipées, d'autres non. J'ai regardé les chiffres de 2009 et constaté que des villes comme Ermont ou Saint-Gratien sont en tête pour ce type d'équipements. Franconville est équipée de bornes à hauteur de 2,5%, soit autant que Montmorency par exemple.

J'ai des interrogations :

Tout d'abord, avons-nous un objectif en tonnage à moyen terme, en tenant compte des équipements au coup par coup en fonction de la signature des conventions ?

Ensuite, comment Emeraude va-t-il négocier finalement son plan d'investissement en fonction des communes, des sites et des besoins ? En effet, les communes sont équipées différemment, Ermont compte 13,5 % de bornes enterrées, Franconville 2,5 %... Qu'est-ce qui fera choisir Sannois, par exemple, pour une année, Franconville l'année suivante, etc...

#### **M. VERBRUGGHE**

Pour le Syndicat Emeraude, le système des bornes enterrées est plus facile à gérer ; il n'y a donc pas de dilemme dans les choix à faire.

Il est vrai que les grands ensembles publics bénéficient de subventions qui les incitent à en faire la demande contrairement aux copropriétés. C'est pour ces raisons que le Syndicat Emeraude a décidé d'octroyer une prime de 100 € par logement pour inciter les ensembles privés à s'équiper également. Cette prime est cependant plafonnée à 50 % du montant global des travaux.

Depuis 2009, les chiffres ont évolué et le retard a été quelque peu comblé en 2010. Quant à Ermont, le chiffre de 13,5 % s'explique en partie par la refonte du centre ville, équipé systématiquement de bornes enterrées. Les demandes sont en fait étudiées au cas par cas.

#### **M. SÉBAOUN (Franconville Citoyenne)**

En ce qui concerne les copropriétés, la décision d'équipement ne sera pas simple à obtenir, compte tenu du nombre de décideurs dans ce cas de figure. L'investissement restera lourd, en dépit des 100 € par logement alloué par Emeraude. Les copropriétés auront-elles la volonté de s'équiper en dépit du coût ?

#### **M. VERBRUGGHE**

En tout cas, les cuves pour les bornes enterrées sont prévues par Emeraude, qui a déjà passé des commandes.

#### **M. SÉBAOUN (Franconville Citoyenne)**

N'aurions-nous pas intérêt à focaliser nos efforts sur les seuls ensembles publics avec des interlocuteurs bien identifiés, pour que les copropriétés privées soient incitées à s'équiper également ?

#### **M. LE MAIRE**

Tout d'abord, je souhaiterais vous rappeler que nous avons adhéré plus tardivement au Syndicat Emeraude que Saint-Gratien, par exemple. Nous dépendions auparavant du Syndicat Tri Action.

Jusqu'à présent, toutes nos demandes ont été prises en compte par Emeraude. De toute façon, l'homogénéité du matériel va influencer naturellement sur la nécessité de s'équiper de bornes enterrées.

Je suis surpris de m'apercevoir que le système du ramassage des ordures ménagères n'a pas changé au fil du temps, signe que notre société est l'héritière de pratiques anciennes qui évoluent peu ou lentement.

Il y a déjà une quarantaine d'années que la Suède utilise un système de ramassage automatisé alors qu'en 2011, nous en sommes toujours au système du camion et des deux rippeurs à l'arrière. Il va falloir que tout le monde s'adapte au changement et il faudrait le faire rapidement. Le « Grenelle » devrait donner une date butoir pour s'équiper, disons 5 ans, cela accélérerait le processus favorablement.

### **Mme CAVECCHI**

L'intérêt des bornes enterrées tient également à l'intégration d'une puce à l'intérieur de la benne permettant de savoir si la benne est pleine ou non, et si cela nécessite le passage d'un camion ou pas. De la sorte, cela permet d'avoir moins de camions sur les routes, moins de coûts, et une collecte adaptée et rationalisée.

### **M. LE MAIRE**

Nous paierons donc en fonction du poids de nos ordures cela responsabilisera tout le monde.

### **M. VERBRUGGHE**

Je tenais à insister sur le fait qu'à chacune de nos demandes, le Syndicat Emeraude a répondu présent : à la Fontaine Bertin, à Montédour, aux Grands Jardins, aux Bûcherets... Les syndicats de copropriétés ou les organismes publics doivent faire la demande.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions dites d'implantation et d'usage de bornes enterrées, destinées à la collecte sélective des emballages, du verre et des ordures ménagères résiduelles, ainsi que tous documents nécessaires à leur aboutissement.**

## **QUESTION N° 9**

### **OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LE CADRE DU P.U.C.E, DÉPOSÉE PAR LE MAGASIN MILONGA CHEZ CULTURA SUR LE SECTEUR DES PORTES DU PARISIS. (MME WOZNIAK)**

La municipalité défend l'ouverture des commerces le dimanche dans la limite des nuisances qui pourraient être générées par l'activité. Dans ce cas précis, des témoignages récoltés au sein des conseils de quartier font état de gênes sonores le dimanche liées aux activités communes des enseignes MILONGA et CULTURA.

Il est proposé au Conseil Municipal de rendre un avis défavorable à la demande de dérogation au repos dominical, dans le cadre du P.U.C.E, déposé par le magasin MILONGA CHEZ CULTURA sur la zone commerciale des « Portes du Paris ».

### **M. SÉBAOUN (Franconville Citoyenne)**

Dans notre groupe, il y a des avis divergents sur le sujet, je voterai contre la délibération car je n'approuve pas le refus opposé à Milonga, compte tenu que cette dérogation a été accordée à Cultura en décembre 2009. En 2008, Cultura a racheté la Société Milonga qui existe depuis très longtemps, qui réalise de belles choses en matière d'aide aux jeunes groupes. Milonga est intégré au magasin Cultura, je trouve qu'il y a ici une dichotomie qui me dérange : refuser l'ouverture le dimanche à Milonga alors que Cultura en bénéficie... Je comprends qu'il faille tenir compte des avis, notamment celui des voisins qui se plaignent de nuisances sonores liées à la diffusion de musique. Je maintiens mon avis sur la question : je suis pour l'ouverture de Milonga le dimanche, à l'instar de Cultura.

### **Mme AUBOIN (Franconville Citoyenne)**

Lors du Conseil Municipal de décembre 2009, nous avons délibéré afin de classer la zone commerciale en PUCE, permettant d'obtenir une dérogation à l'ouverture des magasins le dimanche, en toute légalité. Aujourd'hui, vous nous demandez de voter dans le sens inverse. J'avoue ne pas comprendre votre position, puisqu'en 2009, les mêmes nuisances sonores pouvaient se produire. Je voudrais rappeler ma position de décembre 2009, c'est-à-dire mon opposition à l'ouverture des magasins le dimanche. Je voterai donc contre l'ouverture de Milonga le dimanche, mais pour les mêmes raisons que celles évoquées pour Cultura : à savoir le respect du repos dominical, inscrit dans le Code du Travail.

### **M. LE MAIRE**

Il y a, en effet, une vraie contradiction. Cependant, lorsque nous sommes placés dans une démarche partenariale avec les enseignes installées sur la commune et que les efforts ne doivent pas se faire à sens unique, il convient de mener des discussions entre partenaires et non de se comporter comme en terrain conquis. Par ailleurs, les nuisances existent mais il me semble possible de trouver un compromis. Tout dépend bien entendu de la bonne volonté de la direction de Cultura et de Milonga. Je pense également qu'il faut maintenir un bon niveau à cette zone commerciale. Nous avons reçu des documents par le biais de grands cabinets d'avocats, ces agissements ne sont pas admissibles.

### **M. BOURNONVILLE (Agir pour Franconville)**

Je suis favorable à la fermeture des magasins le dimanche, les véhicules sur les parkings des autres enseignes créant autant de nuisances sonores et polluantes que la musique de Milonga. Je vous rappelle qu'il existe une loi sur les nuisances sonores. Compte tenu votre explication, je comprends mieux l'objet du refus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité, avec l'opposition du Groupe Franconville Citoyenne, et le vote favorable de Mme AUBOIN sur le texte de la délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, pour ces motifs, de rendre un avis défavorable à la demande de dérogation au repos dominical, dans le cadre du P.U.C.E. déposée par le magasin MILONGA CHEZ CULTURA situé sur la zone commerciale les « Portes du Parisis ».**

### **QUESTION N° 10**

**OBJET : DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Le Conseil municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres :

- **11-095** : Convention de prestation avec la radio IDFM Radio Enghien à compter du 18 /03/2011 pour un an soit 1500 €.
- **11-097** : Annule et remplace la n°11-97 : Marché 11BAT013 remplacement des canalisations en plomb de l'Ecole Ferdinand Buisson pour 56.084,69 €.
- **11-098** : Marché 10VOI110 - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de création d'une aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 3247,14 €.
- **11-099** : Marché 11BAT039 - (complément du marché 08BAT028) Maison de proximité « Fontaine Bertin » Pose de stores à l'étage pour 13.926,34 €.
- **11-100** : Contrat de prestation de service : Ateliers de création du costume de l'homme-poubelle autour du spectacle « il faut sauver l'Amazonie » les 26/03 et 02/04/2011 soit 477,80€
- **11-102** . Convention d'organisation de représentations de spectacle de cirque du 14 au 25/04/2011 inclus « Le Cirque de Venise ».
- **11-103** : Contrat de cession : séance d'animation jeux dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs maternel des 4 Noyers le 19/04/2011 pour 406,64 €.
- **11-104** : Convention relative à la mise à disposition des locaux scolaires Ferdinand Buisson 2 pour l'IFAC Val-d'Oise.
- **11-105** : Convention pour une formation intitulée « Tronc commun pour la formation continue obligatoire des APM du 02 au 05/05/2011 pour un agent de 500€.
- **11-106** : Avenant au contrat de cession du spectacle « l'Enfant Porte » dans le cadre de la saison 2010/2011 de l'Espace St-Exupéry.
- **11-107** : Autorisation d'utilisation de billets ou leur remboursement pour le spectacle « l'Enfant Porte ».
- **11-108** : Marché 11ATE005 : fourniture et pose d'une armoire de sécurité à clés informatisée avec clavier alphanumérique pour 20.266,82 €.
- **11-109** : Convention avec l'Union des Maires du Val-d'Oise pour un Maire Adjoint soit 465 € pour trois journées.
- **11-111** : Contrat de transport pour transferts à destination de la Ferme des Grenouillettes à Saint Privé (89220) de 1329,30 € les 25 et 29/07/2011.

- **11-112** : Contrat de transport pour transferts à destination de la Ferme des Grenouillettes à Saint Privé (89220) de 1329,30 les 16 et 19/08/2011.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **M. LE MAIRE**

Je vous propose de nous retrouver le 31 mai 2011 pour une réunion de travail, sur l'Intercommunalité. Nous devons en effet nous prononcer sur le projet du Schéma Départemental sur la Coopération Intercommunale, avant fin juin. Considérez donc qu'il s'agit d'une réunion de travail, que chacun donnera son avis.

Le point sensible sera la représentativité des communes au sein de la Communauté d'Agglomération. S'il n'est pas possible d'être représenté correctement, nous attendrons le 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour intégrer. L'autre point noir est Val et Forêt et son déficit, sa dette phénoménale pour la Zac de la Gare d'Ermont-Eaubonne.

### **M. BOURNONVILLE (Agir pour Franconville)**

Je souhaitais rendre hommage à Bernard STASI, qui nous a quittés début mai, un grand Centriste. Comme vous avez été à la tête du Val-d'Oise au sein de l'UDF, j'ai pensé que vous l'aviez peut être côtoyé à l'assemblée nationale et j'aimerais adresser les condoléances du conseil municipal.

### **M. LE MAIRE**

Lorsque je suis arrivé à l'Assemblée Nationale, il partait pour prendre un autre poste. Il existe un livre qui s'appelle « les Trois S », il s'agit de Stasi, Soisson et Stoléru, ma préférence allant en effet à Stasi. Je suis d'accord pour présenter nos condoléances à sa famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Franconville, le 20 juillet 2011

**Le Maire,  
Parlementaire honoraire**

**Francis DELATTRE**